



SN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021 – 18H30

### **1. Information sur le montant des indemnités de fonction des élus**

Une information est faite sur les montants bruts des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil municipal au titre de l'année 2020.

### **2. Espace Coworking – Conditions générales d'utilisation**

Le conseil approuve, à l'unanimité, les Conditions Générale d'Utilisation de l'espace de coworking applicables au bon fonctionnement de l'activité dédiée dans ce bâtiment avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### **3. Espace Coworking – Tarification à compter du 1er septembre 2021**

Les tarifs appliqués pour l'utilisation de l'espace coworking de 5 € la demi-journée, 200 € pour la privatisation de l'espace le soir et 500 € pour la privatisation de l'espace le week-end sont approuvés à l'unanimité.

### **4. Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**

Le Ministère de l'Education a validé la candidature qui permet à la commune de disposer d'outils numériques dans les classes de cycle 2 et 3. A l'unanimité, le conseil accepte le dossier de la subvention accordée d'un montant de 26 966 € et autorise Mme le Maire à signer la convention.

### **5. Taxe foncière sur les propriétés bâties – limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

Le conseil, à l'unanimité, décide de limiter l'exonération à 2 ans au taux de 40 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux et logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation

### **6. Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Exonération d'un an en faveur des vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et les vignes**

Il est décidé, à l'unanimité, d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et les vignes pour une durée d'un an applicable pour l'année 2022.

### **7. Exonération de la redevance d'utilisation privative du domaine public communal « place de l'Affenage » pour l'année 2021**

Le conseil décide, à l'unanimité, d'exonérer de la redevance d'occupation privative du domaine public communal « place de l'Affenage » la SARL « les Mimi's » pour l'année 2021.

### **8. Admission en non-valeur de titres de recettes**

A l'unanimité, il est décidé d'admettre en non-valeur la liste des produits irrécouvrables transmise par le Trésorier pour un montant de 1 364,15 €.

## **9. Amortissement des immobilisations**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement de l'acquisition du fonds de commerce lot 107 et 116 place du Forum à 3 ans.

## **10. SAEML Belle Viste – Garantie communale pour un emprunt de 3 785 000 €**

La SAEML Belle Viste a contracté un emprunt de 3 785 000 € auprès du Crédit Agricole afin de financer les travaux de réhabilitation de l'EHPAD Belle Viste, qu'il convient de garantir à hauteur de 80 %, ce qui est approuvé à l'unanimité.

## **11. Bilan SAEML Belle Viste – Année 2020**

Le bilan 2020 de la SAEML « Belle Viste » a été présenté. Le résultat d'exploitation est de 182 273,43 € et le résultat net comptable est de 129 592,82 €.

## **12. Acquisition de biens immobiliers cadastrés section AA n° 19, 20 et 21 – Rue du Petit Paris**

Le conseil par 24 voix pour, 2 contre (M. Fellous Mme Pujol) et 3 abstentions (M. Courtois, M. Fabre et Mme Rivière) décide d'acquérir les immeubles cadastrés section AA n° 19, 20 et 21 sis rue du Petit Paris au prix respectifs de 103 000 €, 1 000 € et 155 000 €.

## **13. Dénomination d'une rue nouvellement créée – Modification du tableau**

Le conseil, à l'unanimité, adopte le nouveau tableau dénommant les rues du village après intégration de la rue « Les Vignes d'Amédée » suite à la création d'un nouveau lotissement.

## **14. Approbation de l'étude des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) voirie réalisée par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup**

L'étude de l'Obligation Légale de Débroussaillage voirie réalisée par la CCGPSL est approuvée, à l'unanimité, et sera transmise au Président de la Sous-Commission DFCI

## **15. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de l'Hérault au profit de la commune relative à la réalisation de travaux routiers sur la RD 102 à St Gély du Fesc du PR 4+650 au PR 5+000, rue de Valmont**

Le conseil, à l'unanimité, approuve le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage sur la RD 102 (rue de Valmont) du PR 4+650 au PR 5+000 transmise par le Conseil Départemental qui permettra ainsi le réaménagement de la chaussée.

## **16. Multi-accueil collectif et familial « Les Lutins » - Actualisation du projet d'établissement**

A l'unanimité, le conseil approuve le nouveau projet d'établissement du multi accueil collectif et familial « Les Lutins » qui entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2021.

## **17. ALSH pour Adolescents : Modification des tarifs**

Pour uniformiser les tarifs des activités d'accueil enfance, jeunesse, le conseil, à l'unanimité, approuve la tarification pour l'ALSH adolescents définissant un plancher et un plafond mensuel de ressources avec un taux d'effort journalier modulé en fonction de la composition de la famille à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

## **18. ALSH pour Adolescents : Modification des modalités de réservation, d'annulation et de facturation**

Pour uniformiser le fonctionnement avec les autres structures d'accueil enfance, jeunesse, le conseil approuve, à l'unanimité, la modification des modalités de réservation, d'annulation et de facturation des activités de cet établissement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

## **19. ALSH pour Adolescents : modification du règlement de fonctionnement**

Pour tenir compte de la diversité des animations proposée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le conseil adopte, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement modifiant les horaires d'ouverture et de fermeture, les modalités d'annulation et facturation, et la tarification appliquée aux familles.

## **20. ALSH pour Adolescents : projet éducatif et pédagogique**

A l'unanimité, le conseil approuve l'actualisation du projet pédagogique de l'ALSH pour adolescent applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

## **21. Renouvellement de l'Organisation du Temps Scolaire (OTS) et du Projet Educatif De Territoire (PEDT) pour une durée de 3 ans**

Le conseil valide, à l'unanimité, le maintien de l'Organisation du Temps Scolaire à 4 jours de classe et approuve le Projet Educatif de Territoire, intégrant l'ouverture d'une classe ULIS à Valène, la création d'une 6<sup>ème</sup> poste à Rompude, les modalités de fonctionnement de l'AMAS le mercredi matin, l'installation du Conseil Municipal des Jeunes et la création d'un poste de coordonnateur des temps périscolaires.

## **22. Renouvellement de l'activité théâtre au Collège François Villon – année scolaire 2021-2022**

L'activité théâtre à destination des collégiens, en partenariat avec le foyer socio-éducatif du Collège François Villon est renouvelée, à l'unanimité, pour l'année 2021/2022. Elle se déroulera sur 30 séances de 2 fois 1h00 du 16 septembre 2021 au 9 juin 2022. La participation de la mairie est de 1 000 €, des familles à 25 € par enfant et celle du foyer rural est modulable selon le nombre d'inscrits.

## **23. Convention de réalisation d'ateliers des arts du cirque et de mise à disposition d'un chapiteau**

En raison des travaux de construction de la future salle de spectacles à compter de juillet 2021 jusqu'en 2022 et afin de poursuivre la programmation culturelle au public durant cette période, le conseil valide, à l'unanimité, la convention de partenariat avec le centre des arts du cirque Balthazar pour la mise à disposition d'un chapiteau et la mise en place d'actions culturelle à destination des enfants de la commune.

## **24. Fourrière pour automobiles : approbation du principe de Concession de Service Public et autorisation donnée à Madame le Maire de lancer la procédure**

Afin de lutter contre les stationnements gênants et abusifs, il est décidé, à l'unanimité, de mettre en place une concession de service public pour une durée de 4 ans pour la gestion d'une fourrière automobile. Le conseil autorise Mme le Maire à engager la procédure qui conduira à la désignation de l'exploitant.

## **25. Prolongation d'une semaine du transfert de la salle des mariages dans la salle de réception de la Halle des Verriès**

En raison de l'indisponibilité de la salle des mariages entre le 7 juin et le 28 juin, le conseil approuve, à l'unanimité, son transfert temporaire dans la salle de réception de la Halle des Verriès, conformément à l'avis favorable émis par le Procureur de la République.

## **26. Personnel territorial – Création Emplois Saisonniers**

En raison d'un accroissement saisonnier d'activités et afin de renforcer les équipes, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la création de 2 emplois d'adjoint technique à temps complet du 3 mai au 31 août 2021.

## **27. Personnel Territorial : Accueil et financement de personnes sous contrat d'apprentissage**

Compte tenu de la mise en place d'un espace coworking sur la commune, le conseil approuve, à l'unanimité, le recours au contrat d'apprentissage d'un étudiant en licence 3 informatique pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**28. Personnel territorial – Mise à jour des taux de promotion pour les avancements de grade**

Les taux de promotion pour les avancements de grade ont été mis à jour et approuvé à l'unanimité.

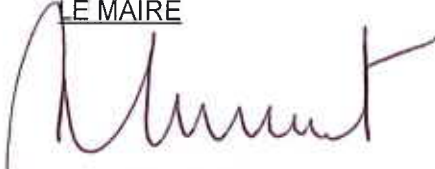
**29. Personnel territorial – Modification du tableau des emplois**

Le nouveau tableau des emplois du personnel mis à jour a été adopté à l'unanimité.

**30. Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal**

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE  
  
Michèle LERNOUT